

Dispositif ARGENT DE POCHE

Commune de Châteaubourg

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Mail jeune:

Tél Port Parents : - Tél port jeune :

Situation (entourez)

- Lycéen(ne). Précisez l'établissement.....
- Etudiant(e). Précisez l'établissement.....
- Autre. Précisez.....

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie carte sécurité sociale ou attestation
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale (pour mineurs)
- Contrat de participation
- Justificatif de domicile

Votre consentement pour publier, reproduire et diffuser l'image de votre enfant mineur (facultatif)

La commune de Châteaubourg, dont le Maire est responsable de traitement, peut être amenée à photographier votre enfant mineur et à publier, reproduire et communiquer, à titre gratuit, la (ou les) photographie(s) prise(s), dans le cadre du dispositif "argent de poche".

Ce traitement de données a pour finalité la communication municipale et repose sur votre consentement. La commune s'interdit de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de votre enfant.

Je soussigné, (responsable légal 1), je soussigné,

..... (responsable légal 2), donnent leur accord pour la

diffusion de l'image de leur enfant,..... :

(cases à cocher selon vos préférences)

- Dans le bulletin municipal, sur le site internet
- Sur la page Facebook (@Mairie de Châteaubourg)

Fait à le

Signature : Signature :

Responsable 1 Responsable 2



Pour les jeunes qui sont encore mineurs, les parents ou tuteurs légaux doivent obligatoirement remplir l'autorisation ci-dessous

AUTORISATION PARENTALE

En tant que de tuteur légal, j'ai pris connaissance et j'accepte les points suivants :

- La commune de Châteaubourg n'est pas considérée comme l'employeur des jeunes participants à l'opération "argent de poche".
- Les jeunes entrants dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une preuve d'attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. A noter que si le jeune se blesse lui-même au cours d'un chantier ou sur le trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de Châteaubourg s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accident(s) pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers.

Madame, Monsieur (Nom / Prénom).....

Domicilié(e).....

Autorise mon enfant à participer à l'opération « Argent de poche » et confirme avoir pris connaissance des points précédemment exposés.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

.....

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Châteaubourg, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour l'organisation des actions « argent de poche » (échanges divers, planning et paiement). La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées sont communiquées aux agents du service jeunesse. Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie : mairie@chateaubourg.fr 5, place de l'hôtel de ville. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment concernant le droit à l'image. Pour toute question, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35235 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL."

Contrat de participation au dispositif « Argent de Poche » pour les mineurs

Ce contrat engage à la fois le participant et l'encadrant du dispositif à respecter des règles précises dans l'exécution des tâches confiées. Il est essentiel de le lire attentivement avant de le signer.

1. Ponctualité

- **Arrivée à l'heure** : Je m'engage à me présenter au point de rendez-vous à l'heure indiquée. Toute arrivée après le début du chantier entraînera l'exclusion de la session.
- **Participation complète** : Je participe à l'intégralité des chantiers et ne quitte pas les lieux avant l'horaire prévu, y compris pendant les pauses.

2. Fréquence et Durée de l'Activité

- **Période et horaires** : L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires, avec des sessions de 3 heures comprenant une pause de 30 minutes.
- **Limitation annuelle** : Je peux participer à un maximum de 30 demi-journées d'activité par an.

3. Réalisation des Chantiers

- **Tenue adaptée** : Les travaux pouvant être salissants, il est de ma responsabilité de porter des vêtements appropriés aux tâches confiées.
 - **Téléphones portables** : L'utilisation de téléphones portables est strictement interdite pendant les chantiers, y compris durant les pauses. Les téléphones doivent être au minimum en mode silencieux ou sur répondeur.
-

4. Qualité du Travail et Comportement

- **Travail soigné** : Je m'engage à exécuter correctement les tâches confiées et à respecter les consignes des encadrants.
 - **Respect des autres** : Je fais preuve de politesse envers les encadrants, les résidents proches du chantier et les autres participants. Je veille à ne pas déranger les habitants des lieux où j'interviens.
 - **Entretien du matériel** : Je prends soin du matériel mis à disposition. À la fin du chantier, je nettoie et range le matériel si nécessaire, puis le remets à l'encadrant.
-

5. Sanctions en Cas de Non-Respect

Tout manquement aux règles peut entraîner :

- Une exclusion temporaire ou définitive du dispositif.
 - La non-indemnisation du chantier concerné si les consignes n'ont pas été respectées ou si mon comportement est jugé insatisfaisant.
-

6. Indemnisation

Une indemnité de 15€ sera versée pour chaque chantier de 3 heures correctement réalisé.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter sous peine de sanctions.

Fait à : _____, le / /
(en deux exemplaires)

Nom, prénom et adresse du participant :

Signature de l'encadrant :

Signature du participant :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)